



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

## CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE DANS CERTAINS SECTEURS DISCIPLINAIRES

SESSION 2015

Division des Examens et Concours

Une session d'examen en vue de l'attribution d'une certification complémentaire est organisée au titre de l'année 2015 dans les secteurs disciplinaires suivants :

► **les arts : ce secteur comporte 4 options : Cinéma et audiovisuel ; Danse ; Histoire de l'art ; Théâtre**

Il concerne des enseignements artistiques dans les classes des collèges et lycées pour lesquels il n'existe pas de sections de concours au CAPES.

► **l'enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique**

Ce secteur concerne les sections européennes des collèges et lycées.

► **le français seconde langue**

Ce secteur concerne principalement l'enseignement du français par des enseignants des premier et second degrés dans les classes d'initiation et d'accueil pour la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française.

► **l'enseignement en langue des signes française**

Ce secteur concerne les enseignants qui souhaitent faire reconnaître leur aptitude à intervenir en langue des signes française (LSF), dans le cadre de l'enseignement de la ou des disciplines pour lesquelles ils sont qualifiés par leur concours.

### CONDITIONS D'ACCÈS

L'examen s'adresse aux personnels enseignants des premier et second degrés, qu'ils soient titulaires ou stagiaires, maîtres contractuels et agréés à titre définitif ou bénéficiant d'un contrat ou d'un agrément provisoire des établissements d'enseignement privés sous contrat, quelle que soit leur échelle de rémunération.

Références :

arrêté ministériel du 23 décembre 2003 modifié NOR: MENP0302665A  
note de service n°2004-175 du 19 octobre 2004 NOR : MENP0402363N  
note de service n°2009-188 du 17 décembre 2009 NOR : MENH0929050N

### INSCRIPTIONS SUR DOSSIER

Les inscriptions s'effectueront :

- du **06 janvier 2015** à **partir de 12 heures** au **13 février 2015 inclus**.

**Les dossiers d'inscription seront téléchargeables - durant cette période d'ouverture - sur le site Internet du Rectorat de l'académie de Limoges :**

<http://www.ac-limoges.fr/>

à la rubrique recrutements, concours des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation.

**Attention : Un dossier d'inscription par secteur et par option.**

Chaque dossier sera accompagné d'un rapport **établi en trois exemplaires** (de cinq pages dactylographiées maximum), et devra impérativement être adressé

au Rectorat, DEC2, Concours enseignants,  
13, rue François Chénieux – 87031– LIMOGES cedex

**au plus tard le 13 février 2015, le cachet de la poste faisant foi.**

**Toute demande d'inscription postée hors délais sera déclarée irrecevable -**

*Toute inscription à un examen ou concours relève d'une démarche volontaire et personnelle des candidats, tout comme la formation ou préparation à ces examens ou concours.*

*L'attention des candidats est attirée sur le fait que la formation ou préparation ne relève pas des compétences de la division des examens et concours.*